



# POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

## COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 19 DU SAMEDI 11/01/2025

Réunion du 6 janvier 2025

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

### VŒUX

La Commission Seniors présente ses meilleurs vœux pour l'année 2025 à tous les clubs du District de la Loire, une très bonne santé à tous leurs licenciés et réussite sportive pour cette saison.

### COURRIERS RECUS

St Joseph St Martin : envoi feuille de match papier pour Coupe de la Loire du 23 décembre.  
M. BENCHADI Mehdi (arbitre) : correction du score pour le match de Coupe de la Loire du 23 décembre.  
Veauche : erreur du score en Coupe de la Loire du 23 décembre.  
Pays de Coise : inversion du match de Coupe de la Loire du 23 décembre.  
Haut Forez : inversion du match de Coupe de la Loire du 23 décembre.  
M. BENBELAID Sabri arbitre) : correction du score en Coupe de la Loire du 22 décembre.  
Haut Pilat : changement de terrain en Coupe de la Loire du 23 décembre.  
Parigny St Cyr : changement de terrain en Coupe de la Loire du 23 décembre.  
Noirétable : problème de programmation de matchs pour le 5 janvier ; inversion du match de Coupe de la Loire du 5 janvier.  
Sorbiers La Talaudière : changement de terrain en Coupe de la Loire du 12 janvier.  
Veauche : candidature pour l'organisation des finales des Coupes de la Loire Seniors et Féminines.  
Rive de Gier : candidature pour l'organisation des demi-finales et finales de Coupe de la Loire.  
Jonzieux St Romain : candidature pour l'organisation des finales de Coupe de la Loire féminine.  
Ondaine : changement de terrain en Coupe de la Loire du 12 janvier.

### RAPPEL AUX CLUBS

**- Art 45.3 : En cas d'arrêté municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.**

**- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).**

### RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32èmes de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).